COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal de la Ville de Vaujours, légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Temps Libre, le Jeudi 19 janvier 2012 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Dominique BAILLY, Maire.

Etaient Présents :

M. BAILLY - M. RINGRESSI - Mme DI MINO - Mme MARTINEZ – M. LEMASSON –Mme MODE - M. GOLDSTEIN - Mme CHEVILLARD - M. VARY - M. ISDANT – M. MARTIN – M. SAINTEMEME – M. MANEZ - Mme APPERCE – Mme CLERAUX - M. BEQUIT - Mme LE PODER - M. GUILLARD - M. GARDET – M. GARNIER - Mme DAENEN - M. COSTE

Pouvoirs :

Mlle KOUADRIA à Mme LE PODER
Mme CALLAY à M.BAILLY
Mme GARNIER à M. RINGRESSI
M. DI MINO à Mme DI MINO
Mme SIMMER à M. GUILLARD
M. DA SILVA à Mme DAENEN

Absent excusé :

M. BORGEOT

Mme CHEVILLARD est désignée secrétaire de séance.

L'approbation du procès verbal de la séance précédente n'obéit à aucune obligation légale. Cependant, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le contenu du document du 22 novembre 2011 affiché le 29 novembre 2011.

M. GARDET indique qu'il serait plus juste de remplacer le terme « proposition » par le terme « présentation », dans le point n°3 « Règlement intérieur du terrain synthétique du stade Jules Ferry ».
Monsieur le Maire indique que cette demande de modification est prise en compte et que le changement sera effectué dans le document.

****

1/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ADMINISTRATIVE FINANCIERE ET TECHNIQUE ENTRE LE SIGEIF ET LA VILLE DE VAUJOURS – PROGRAMME 2011 – RUE DU CENTRE ET DE L'AVENIR
Rapporteur : M. RINGRESSI

Par délibération n°09/02-04 du 6 février 2009 la ville de Vaujours adhère au SIGEIF « Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France », pour assurer le service public de la distribution du gaz et de l'électricité en région Ile de France.

Aussi, dans le cadre de l'article 2 de ladite délibération, Monsieur le Maire a transféré au SIGEIF la compétence de maitrise d'ouvrage pour les opérations de mise en souterrain des réseaux de distribution d'énergie électrique.

Ces travaux vont être réalisés pour l'amélioration et la création des réseaux électriques de distribution publique de communications électroniques et d'éclairage public dans la rue du Centre et la rue de l'Avenir.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE COUBRON ET LA VILLE DE VAUJOURS POUR LA MISE A DISPOSITION DE BENNES A DECHETS

Rapporteur : M. RINGRESSI

La ville de Coubron est adhérente au SITOM 93 et ce dernier est lui-même adhérent du SYCTOM.

Dans ce cadre, les Coubronnais ont la possibilité de se rendre dans les déchetteries du SYCTOM, à savoir celles de Romainville, de Saint-Denis et d'Ivry.

La plus proche, la déchetterie de Romainville sera fermée prochainement. Les autres déchetteries étant trop éloignées de Coubron, il est nécessaire de rendre accessible une structure plus proche aux Coubronnais.

La ville de Vaujours, suite à la demande de la ville de Coubron a accepté de recevoir les Coubronnais le deuxième et le quatrième samedi du mois de 8 h 30 à 12 h 30. Les bennes seront livrées et gérées par la ville de Coubron qui mettra à disposition un agent de sa collectivité afin de recevoir les Coubronnais.

La ville de Coubron assurera toutes les dépenses liées à cette prestation.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La présente délibération est adoptée à 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GARNIER).

3/ PROPOSITION D'APPELLATION D'UNE VOIE NOUVELLE DEPARTEMENTALE RELIANT LA RUE DE SEVRAN (RD44) A LA RUE DE MEAUX

Rapporteur : M. RINGRESSI

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité au carrefour du « Grand cerf », réalisé par les services de la Direction départementale de l'Equipement en 2004, une voie nouvelle a été créée dans le prolongement de la rue de Sevran. Il s'agit d'un barreau de liaison entre la rue de Sevran (RD44) et la rue de Meaux, accès RN3 (limite Vaujours – Livry-Gargan).

A ce jour, cette nouvelles voie départementale est toujours cadastrée (A2265, A2268 et A2101) et doit faire l'objet d'une incorporation dans le domaine public par le Conseil Général.
Parallèlement, ladite voie doit être nommée.

La municipalité a demandé au Conseil Général d'engager la procédure de dénomination.

En réponse en date du 30 novembre 2011, la Direction de la voirie et des déplacements, Service territorial Sud n'émet aucune objection à la nomination de cette voie et opte pour une délibération communale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'appellation suivante : **Rue de la Justice**, afin de dénommer la voie nouvelle liant la rue de Sevran à la rue de Meaux.

***La présente délibération est adoptée à 19 voix POUR et 9 ABSTENTIONS* (Mlle KOUADRIA, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GUILLARD, M. GARDET, M. GARNIER, Mme DAENEN, M. DA SILVA et M. COSTE).**

4/ PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE LEURS AGENTS
Rapporteur : M. LE MAIRE

Afin de respecter les procédures règlementaires permettant la mise en place de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents, comme le précise le décret du 8 novembre 2011, la Ville de VAUJOURS a décidé de s'associer à la mise en concurrence organisée par le C.I.G en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale pour les agents. Pour cela chaque collectivité doit prendre une délibération, il est précisé que cette délibération n'engage pas la commune à contractualiser à l'issue du résultat de l'appel d'offres.

La négociation portera sur une garantie complémentaire aux régimes de base de la Sécurité Sociale.
Le second point porte sur une prévoyance permettant de garantir le remboursement des indemnités journalières.

Chaque collectivité déterminera librement le montant de la participation financière qu'il souhaite apporter aux agents, après avis du C.T.P.

Cette mise en concurrence lancée par le centre de gestion, qui s'est adjoint les services d'un actuaire pour finaliser la rédaction du cahier des charges et participer à l'analyse des offres, est une garantie de respect de la réglementation en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La présente délibération est adoptée 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mlle KOUADRIA – Mme LE PODER – Mme SIMMER – M. GUILLARD – M. GARDET).

5/ AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2012
Rapporteur : M. VARY

Les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettent au Maire jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour mémoire, le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2011 du budget de la commune était de 6 048 000€ (Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »).

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	Autorisation de crédits préalablement au vote du BP 2012
Chap. 20 : immobilisations incorporelles	411 000€	102 750€
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	2 480 000€	620 000€
Chap. 23 : Immobilisations en cours	3 092 000€	773 000€
Chap. 020 : Dépenses imprévues	65 000€	16 250€
Total dépenses investissement	6 048 000€	1 512 000€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les dépenses liées à l'investissement conformément au tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 19 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mlle KOUADRIA, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GUILLARD, M. GARDET, M. GARNIER, Mme DAENEN, M. DA SILVA et M. COSTE).

Levée de la séance à 22h07.

Le Maire,

Dominique BAILLY.